RISQUES MEDICAMENTEUX - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 05/03/2020 - MIS À JOUR LE 07/04/2021

Tiapridal en solution buvable : nouveau dispositif d'administration et changement de la dénomination

Information destinée aux médecins généralistes, psychiatres, neurologues, pédiatres, pharmaciens d'officine et pharmaciens hospitaliers

Afin d'améliorer le bon usage du Tiapridal en solution buvable et pour réduire le risque d'erreurs médicamenteuses, nous informons les professionnels de santé et les patients des changements suivant :

- la spécialité Tiapridal 5mg/goutte devient Tiapridal 138 mg/ml (flacon 30 ml). Le dosage n'est pas modifié.
- le flacon compte-gouttes est remplacée par un flacon et une seringue doseuse pour administration orale graduée de 25 mg à 200 mg, par intervalle de 25 mg.

Les nouvelles boites seront disponibles à partir du 19 mars 2020. La mention "nouveau dispositif d'administration, seringue graduée en mg" sera collée sur le conditionnement.

Information pour les professionnels de santé

- nous vous demandons d'indiquer sur l'ordonnance la nouvelle dénomination du médicament (si logiciel pas encore à jour) ainsi que la posologie à administrer en mg et la fréquence des prises (pour rappel, 1 goutte = 5 mg de tiapride).
- nous informons les pharmaciens qu'un rappel de lots des anciens conditionnement va être effectué d'ici le 19 mars. Toute nouvelle commande sera livrée avec les nouveaux conditionnements. Vous devez informer les patients de ces changement et leur indiquer la posologie en mg.

Information pour les patients

Lorsque vous aurez les nouvelles boites (Tiapridal 138mg/ml au lieu de Tiapridal 5mg/goutte, nous vous demandons d'être attentif à la posologie qui vous sera indiquée par votre médecin ou votre pharmacien en milligramme (mg) et non plus en nombre de gouttes.
Dans les nouvelles boites, vous trouverez en effet une seringue graduée en mg.



Tiapridal en solution buvable : nouveau dispositif d'administration et changement de la dénomination - Lettre aux professionnels de santé